

Présentation des jeux Floraux

ACADEMIE DES JEUX FLORAUX

Instituée à Toulouse en 1323 par les Sept Troubadours sous le nom de Consistoire du Gai Savoir, puis au XVI^e siècle sous celui de Collège de Rhétorique, l'Académie des Jeux Floraux, ainsi dénommée depuis les Lettres Patentes du Roi Louis XIV en 1694 et sanctionnées par le Roi Louis XV en un édit signé en 1773, organise chaque année, depuis presque sept siècles et dans le respect des traditions ancestrales, des concours poétiques ou littéraires et décerne des Prix de Mérite et de Vertu.

L'Académie des Jeux Floraux siège depuis 1894 à l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, après avoir été hébergé dans le salon octogone du Capitole puis au Conservatoire. Cet hôtel doit son nom à une Dame Clémence qui apparaît dans des textes du XVI^e siècle qui lui attribuent une fondation pour le paiement de trois fleurs annuelles : la violette, l'églantine et le souci. C'est au cours de ce siècle que cette dame Clémence devient Clémence Isaure. Son gisant est relevé du cimetière de la basilique de la Daurade puis remanié de manière à ce que cette dernière porte dans ses mains des fleurs symboles de l'Académie et qu'elle devienne alors la bienfaitrice des auteurs. Son éloge reste un rituel jusqu'au XVII^e siècle qui sera progressivement remplacé par l'ode à la Vierge. Sa statue domine encore et toujours l'ensemble des activités de l'Académie depuis la salle des Conférences de l'hôtel qui les héberge toutes deux.

On distingue trois sortes de Concours : le Concours des Fleurs Traditionnelles (dix prix annuels de poésie de langue française et de langue d'oc), celui du Prix des Jeunes Poètes (créé en 1983 et réservé aux moins de 25 ans) et celui des Prix Particuliers (réservé à des ouvrages de poésie ou de prose déjà publiés).

Un Recueil annuel des poésies primées est édité depuis la fin du XVIII^e siècle ; cette collection permet de saisir l'évolution du goût et de la mode dans la création poétique.

Les prix décernés par les membres appelés « mainteneurs » sont traditionnellement délivrés le 3 mai (depuis 1324), en séance publique de l'Académie dans la salle des Illustres du Capitole, et revêtent la forme de Fleurs d'or, de vermeil ou d'argent.

Précédemment ce même jour, à lieu dans la basilique Notre-Dame de la Daurade une messe où sont bénies les fleurs des concours remises aux auteurs lors de la cérémonie.

Celle ou celui recevant trois de ces fleurs est nommé « maître des Jeux » ; ces derniers comptent d'illustres auteurs tels que Ronsard, Chateaubriand, Voltaire, Fabre d'Églantine ou encore Alfred de Vigny, Victor Hugo et Frédéric Mistral pour ne citer qu'eux.

Les fleurs des Jeux Floraux sont l'emblème même de l'Académie et ce depuis sa naissance. On observe quelques changements au cours des siècles mais plus depuis 1895.

Actuellement l'Académie dispose de huit fleurs d'argent : la Violette qui récompense poèmes, épîtres et discours en vers ; le Souci pour les églogues, idylles, élégies et autres ballades ; l'Églantine pour les sonnets ; le Lys qui récompense les Hymnes à la Vierge ; la Primevère pour les fables et les apologues ; l'Oeillet pour les petits genres et comme prix d'encouragement ; l'Immortelle qui était d'abord destinée à récompenser les sujets d'histoire locale, est aujourd'hui dédiée à la poésie française moderne ; et le Narcisse réservé à la langue d'oc. Une seule fleur de vermeil est décernée : le Laurier, pour la meilleure pièce du concours. C'est un Liseron d'or monté en broche qui couronne l'écrivain dont l'œuvre a enrichi son temps et glorifié la langue française (il peut être remis à titre posthume).